



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 005-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.16

Déposée le : 20.02.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Mentha (Liebefeld, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

La gestion actuelle de BKW menace-t-elle le développement de la force hydraulique et le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement ?

Ces dernières années, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont exigé, à plusieurs reprises et en des termes très clairs, la construction de la centrale hydroélectrique de Trift et un agrandissement de la centrale hydroélectrique de Grimsel, en les qualifiant d'objectif stratégique important de la stratégie énergétique du canton de Berne (cf. motion 051-2019 « Il est urgent d'investir dans l'hydraulique »).

La révision de la loi fédérale sur l'énergie a été approuvée par le Conseil fédéral le 18 juin 2021 à l'attention des Chambres fédérales. Elle prévoit de subventionner les nouvelles centrales hydroélectriques à hauteur de 60 pour cent au maximum des coûts d'investissement et les projets d'agrandissement et d'assainissement des centrales hydroélectriques existantes à hauteur de 40 pour cent au maximum.

Le DETEC, sous la direction de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a convoqué le 18 août 2021 une table ronde sur l'énergie hydraulique réunissant tous les groupes d'intérêts concernés. Le 13 décembre 2021, cette table ronde a inscrit dans une déclaration commune 15 projets identifiés conjointement de centrales hydroélectriques à accumulation. Selon l'état actuel des connaissances, ces projets sont les plus prometteurs sur le plan énergétique et peuvent être mis en œuvre avec le moins de répercussions possible sur la biodiversité et le paysage. Trois projets de KWO (Trift, lac du Grimsel agrandi et lac d'Oberaar) font partie de ces projets.

Le 2 février 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle révision de la loi sur l'énergie visant à accélérer les procédures d'autorisation des installations hydroélectriques.

En tant qu'exploitante de ces centrales durables et importantes pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité, KWO AG déploie des efforts constants pour que les projets puissent

être mis en œuvre le plus rapidement possible. Le renouvellement complet de la concession de KWO, qui arrivera à terme vers 2040, en fait également partie.

Les déclarations de l'actuelle CEO du groupe BKW, actionnaire principal de KWO, laissent penser que le conseil d'administration et la direction opérationnelle de BKW – au sein de laquelle le canton de Berne détient, comme on le sait, une participation majoritaire – ne souhaitent pas mettre en œuvre cette stratégie. Dans une interview accordée au Luzerner Zeitung du 24 décembre 2021, Suzanne Thoma s'est exprimée en ces termes sur la question de savoir si BKW souhaitait investir dans la production d'électricité dans le secteur de KWO : « Ce n'est pas si simple en Suisse, vu les réticences... et même si la construction était autorisée... lorsque nous investissons, nous investissons des milliards pour des décennies. [...] dans le cas d'une nouvelle centrale hydroélectrique, les investissements portent en effet sur une période de 40 à 80 ans. Il faut donc tenir compte des risques et de la rentabilité. Là, je dois malheureusement dire que les incertitudes prédominent. D'une part, il y a l'opinion politique : l'évaluation de ce qui est bon et de ce qui ne l'est pas n'est pas figée – et il se pourrait qu'elle change encore quelques fois au cours des prochaines décennies. D'autre part, nous ne savons pas quelles technologies nouvelles seront disponibles dans 30 ou 40 ans. Il est bien possible que les centrales hydroélectriques soient devenues tout à coup obsolètes. » [Notre traduction] Et de préciser dans un blog du 25 octobre 2021 sur le site web de BKW : « C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas nous concentrer actuellement sur la construction de nouvelles grandes centrales hydrauliques, mais plutôt d'investir avant tout dans les centrales au fil de l'eau et les parcs éoliens à l'étranger. » Selon différents articles de presse, Suzanne Thoma plaide pour la construction de centrales à gaz et entend examiner sérieusement la construction de centrales nucléaires. Pour l'instant, BKW n'investit dans la production d'énergie durable qu'à l'étranger (p. ex. parc éolien en Norvège, centrale solaire dans le sud de l'Italie).

La question se pose réellement de savoir si le conseil d'administration et la direction de BKW freinent les intentions stratégiques du canton de Berne en matière de développement de la force hydraulique dans le canton de Berne et si le Conseil-exécutif se borne à ne rien entreprendre à ce sujet.

Dans la perspective du renforcement de la sécurité d'approvisionnement, de la prochaine élection de la direction opérationnelle de BKW et de l'urgence du renouvellement complet de la concession de KWO, les questions suivantes sont soulevées :

1. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il les conditions-cadres actuellement en vigueur et celles qui se dessinent au vu des dernières décisions du Conseil fédéral en ce qui concerne la faisabilité économique des trois projets d'agrandissement de KWO ? Le Conseil-exécutif estime-t-il que les nouvelles aides financières permettraient de mener à bien les trois projets prévus par KWO de manière rentable ?
2. Le Conseil-exécutif accepte-t-il la position de la direction de BKW, telle qu'elle ressort des derniers communiqués, selon laquelle il faut renoncer à développer la force hydraulique dans le secteur de KWO ?
3. Le Conseil-exécutif soutient-il la position de BKW consistant à privilégier les investissements dans des parcs éoliens et des installations solaires à l'étranger (p. ex. en Norvège ou dans le sud de l'Italie) plutôt que le développement de la production d'électricité locale dans le canton de Berne ?
4. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il mettre en œuvre ses objectifs stratégiques en matière de développement de l'énergie hydraulique dans le canton de Berne, alors que le conseil d'administration et la direction de BKW entendent définir et mettre en application d'autres idées et stratégies ?

5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à exiger de BKW, par le biais de son conseil d'administration, qu'elle entame rapidement le renouvellement complet de la concession de KWO, qui arrivera à terme vers 2040 (en tenant compte de l'agrandissement du lac du Grimsel et de la construction de la centrale de Trift) ?
6. Le Conseil-exécutif est-il prêt à exercer une influence sur la succession de la CEO afin que le conseil d'administration et la nouvelle direction de BKW soutiennent la stratégie de développement de l'énergie hydraulique dans le canton de Berne évoquée ci-avant ? Si oui, comment ?

Motivation de l'urgence : la nouvelle réglementation de succession de l'actuelle CEO de BKW est encore en cours. Il est important de savoir en toute transparence ce qu'estime le Conseil-exécutif et comment il entend agir.

Destinataires

- Grand Conseil